



Mairie d'IFS
Esplanade François Mitterrand
B.P. 44 – 14123 IFS

Tél : 02-31-35-27-27
Fax : 02-31-78-30-09

Département

CALVADOS

Canton

CAEN XVI

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six

Le 30 mars

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, salle du conseil municipal sous la présidence de Michel PATARD-LEGENDRE, Maire,

Date de convocation 24 mars 2026

Date d'affichage 24 mars 2026

Nombre de conseillers en exercice 33

Présents 32

Votants 33

Etaient présents : Thierry RENOUF, Martine LHERMENIER, Mohamed MAÂCHE, Aminthe RENOUF, Philippe GIRONDEL, Véronique BERGERON, Jean-Pierre BOUILLON, Sabahat AYDAR, Yann DRUET, Françoise DUPARC, Sylvain JOBEY, Céline GADONNA, Bernard MUSUALU, Justine PREVEL, Gérald RASOANAIVO, Christophe HEBERT, Claude L'HIRONDEL, Ayhan AYDAR, Sébastien LAGALLE, Caroline POITEVIN, Virginie DALY, Stéphanie FREMONT, Leslie AUBERT, Louise LEFEVRE, Didrik JANIN-HAMEL, Sonia CANTELOUP, Ludovic FORTIN, Jean-Claude ESTIENNE, Noëlle LE MAULF, Cédric EVANO et Clémence HEROUT **formant la majorité des membres en exercice.**

Procurations : Martial LEFEVRE a respectivement donné pouvoir à : Michel PATARD-LEGENDRE.

Absents excusés : Martial LEFEVRE.

Secrétaire de séance : Françoise DUPARC et Noëlle LE MAULF.

N° 2026-033 – DETERMINATION DU NOMBRE D'ELUS MUNICIPAUX AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)

Chaque élection municipale s'accompagne du renouvellement du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).

Le CCAS est un établissement public communal ayant pour objet la prévention et le développement social dans la commune, en liaison étroite avec les institutions publiques et privées.

Le CCAS de la commune est administré par un conseil d'administration qui comprend, outre son président (de plein droit le maire) en nombre égal, d'une part, un maximum de huit membres élus en son sein, au scrutin de la liste à la proportionnelle au plus fort reste (le scrutin est secret), par le Conseil Municipal et, d'autre part, un maximum de huit membres nommés par le Maire.

Les représentants de la société civile sont nommés par arrêté du Maire.

Parmi les membres nommés, la loi prescrit une représentation de quatre catégories d'associations :

- Les associations de personnes âgées et de retraités ;
- Les associations de personnes handicapées ;
- Les associations qui œuvrent dans le secteur de l'insertion et de la lutte contre l'exclusion ;
- L'Union Départementale des Associations Familiales (UDAF).

Il convient aujourd'hui de fixer le nombre d'élus du Conseil Municipal qui siègeront au Conseil d'Administration du CCAS. Il est proposé de fixer leur nombre à sept.

VU le code de l'action sociale et des familles et notamment les articles notamment ses articles L.123-4 à L.123-9 et R.123-7 à R.123-15 ;

CONSIDERANT qu'il convient de renouveler le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale dans un délai de 2 mois à compter de l'installation du Conseil Municipal en date du 21 mars 2026 ;

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

FIXE à 7 le nombre de représentants du Conseil Municipal au sein du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale.

Ifs, le 30 mars 2026

Le Maire,



Michel PATARD-LEGENBRE

Secrétaire de Séance,

Françoise DUPARC

Noëlle LE MAULF

Rendue exécutoire le : 1/04/2026 Affichée le : 1/04/2026

Acte à classer**2026-033****1**

En préparation

2En attente retour
Préfecture**3**

> AR reçu <

4

Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2026-04-01T14-32-05.01 (MI268753272)**Identifiant unique de l'acte :** 014-211403415-20260401-2026-033-DE (Voir l'accusé de réception associé)**Objet de l'acte :** Détermination du nombre d'élus municipaux au sein
conseil d'administration du Centre Communal d'Action
Sociale (CCAS)**Date de décision :** 01/04/2026**Nature de l'acte :** Délibération**Matière de l'acte :** 5. Institutions et vie politique
5.3. Designation de représentants
5.3.1. CCAS**Identifiant unique de l'acte antérieur**

:

Acte : 2026-033.PDF**Multicanal :** Non

Classer

Annuler

Préparé

Date 01/04/26 à 13:51

Par LELONG EMILIE**Transmis**

Date 01/04/26 à 14:32

Par LELONG EMILIE**Accusé de réception**

Date 01/04/26 à 14:37